

Projets artistiques et culturels

DRAC OCCITANIE /ACADEMIE DE TOULOUSE



2019-2020



DISPOSITIF La Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC) et l'académie de Toulouse poursuivent leur accompagnement commun en faveur d'un programme de projets artistiques et culturels dans les collèges et les EREA pour l'année 2019-2020.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du plan de généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

La Drac Occitanie et l'académie de Toulouse sont engagées autour des objectifs suivants visant à familiariser les collégiens avec les richesses de leur territoire, à faciliter la fréquentation des lieux et à former les publics de demain :

Mettre en œuvre les trois piliers de l'EAC

- la rencontre avec les artistes et les professionnels,
- l'accès aux œuvres et la fréquentation des structures culturelles,
- l'acquisition des connaissances et d'une culture commune.

Développer et renforcer

- la transmission artistique et culturelle,
- les partenariats de proximité,
- l'ouverture territoriale de l'établissement.

Les projets retenus répondront aux critères suivants :

- ils reposent sur une coopération privilégiée entre l'établissement porteur du projet et une structure culturelle du territoire.
- ils sont co-élaborés avec l'artiste.
- les projets et les collaborations sont porteurs d'expérimentations.
- ils accordent une place importante à de **jeunes artistes**.
- **ils ne sont pas reconductibles** (Les projets présentés en 2018-2019 ne peuvent pas être reconduits en 2019-2020).

Les projets se dérouleront de novembre 2019 à juin 2020

Projets artistiques et culturels 2019-2020

Les attendus du projet :

- il s'adresse à un ensemble significatif de classes de plusieurs niveaux (effectif supérieur à 30 élèves) et peut s'ouvrir aux écoles dans le cadre du cycle 3 (dans ce cadre-là, une convention sera établie par l'établissement porteur du projet).
- il conjuguera différentes approches : rencontres, ateliers de découverte d'une pratique artistique, découverte des métiers, expositions, représentations, bords de scène ...
- il repose sur une problématique qui donne cohérence et structure l'ensemble.
- il est porté par une équipe ;
- il est co-élaboré avec l'artiste ou le professionnel.
- le descriptif des contenus et du déroulement est précis et pertinent.
- l'organisation prévue est justifiée et pertinente.
- les rôles et places respectifs des enseignants et de l'artiste sont explicités.
- le projet ne vise pas essentiellement une production finale aboutie.
- le projet pédagogique et le projet de l'artiste sont articulés.
- il rayonne au moins au sein du collège, de la communauté éducative et des familles et si possible, du territoire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un seul projet par établissement.

Saisie sur la plateforme en ligne dédiée :

<https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/VundtwzLHE2Xlw486OPEMA>

Un C.V de l'artiste sera ajouté dans le questionnaire en format pdf.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Une subvention de 3 000 euros sera attribuée au projet.

- Pour la DRAC Occitanie : 1 500 euros versés directement à l'artiste ou à la structure culturelle.
La DRAC contactera directement la structure culturelle pour la formalisation du dossier Cerfa (Crédits 2020)
- Pour le rectorat : 1 500 euros versés directement à l'établissement scolaire.

CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme en ligne dédiée : **vendredi 20 septembre 2019**

Validation numérique des projets par le chef d'établissement : **semaine du 25 septembre au 4 octobre 2019**

Communication des résultats aux établissements scolaires et aux structures culturelles : **mardi 15 octobre 2019**

CONTACTS

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle
Académie de Toulouse
culture@ac-toulouse.fr

Direction régionale des affaires culturelles Occitanie
nadia.chamcirkan@culture.gouv.fr